

DECISION N°2022-106
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Evaluation des risques biologiques dans les aliments"

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 4 ans :

M. Fravallo (Philippe), président
Mme Talon (Régine), vice-présidente
M. Auvray (Frédéric)
M. Boni (Mickaël)
M. Borges (Frédéric)
M. Bornert (Gilles)
M. Carlin (Frédéric)
Mme Chubilleau (Catherine)
Mme Coton (Monika)
M. Daube (Georges)
Mme Desriac (Noémie)
Mme Dubois-Brissonnet (Florence)
M. Federighi (Michel)
M. Gautier (Michel)

.../...

Mme Gourmelon (Michèle)
Mme Guillou (Sandrine)
M. Guyot (Stéphane)
M. Hilaire (Didier)
Mme Jourdan-Da Silva (Nathalie)
Mme Le Henaff-Le Marrec (Claire)
Mme Martin-Latil (Sandra)
Mme Membré (Jeanne-Marie)
M. Oswald (Eric)
Mme Oulahal (Nadia)
M. Piveteau (Pascal)
Mme Schorr-Galindo (Sabine)
Mme Villena (Isabelle)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 13 juillet 2022

Le Directeur général

Dr Roger GENET